

Enceinte et sans ressource suite à licenciement économique

Par Alicia LB, le 20/04/2016 à 16:40

Bonjour,

j'ai signé au mois de Juillet 2015 un CDI avec une societé mise en liquidation judiciaire peu de temps après, les comptes ont été gelés et nous n'avons plus été payés depuis le mois de Septembre 2015. Le jugement à été rendu le 26/01/2016 par le tribunal de commerce et le mendataire nous à convoqué à un entretien le 4 Février suite auquel nous devions ajouter un délai de 21 jours de reflexion pour la CSP que je n'ai pas acceptée, et depuis plus de nouvelles si ce n'est qu'ils attendent les fonds.

Le gros problème c'est que je n'ai eu ni pu obtenir depuis malgré mes nombreuses relances et courriers recommandés A.R mes papiers, soient attestation assedic, certificat de travail et solde de tout compte dont j'ai besoin impérativement pour avoir acces à mes droits et ne peux donc m'enregistrer nulle part et n'avoir aucun droit ni aide, alors que je suis sur le point d'accoucher pour la 1ère fois et me retrouve sans plus rien ni moyen....

Merci d'avance de bien vouloir me renseigner face à l'urgence et la gravité de la situation

Par morobar, le 20/04/2016 à 17:28

Bonjour,

Vous n'indiquez pas si vous avez été licenciée ou pas encore.

Au passage ce n'est pas une bonne idée de refuser le CSP, sauf si on est en position de retrouver immédiatement du travail.